



Le mot du Préfet



Lors du comité interministériel de sécurité routière (CISR) du 13 janvier 2009, le Premier Ministre François FILLON a rappelé que le combat contre l'insécurité routière est une priorité du gouvernement et que les efforts entrepris depuis 2002 doivent être poursuivis et renforcés notamment dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant et l'accidentalité des jeunes.

C'est pourquoi j'ai souhaité, au niveau départemental, une mobilisation articulée sur un large partenariat entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de la sécurité routière afin d'élaborer le Document Général d'Orientations destiné à déterminer, pour les années 2009 à 2012, les orientations stratégiques de lutte contre l'insécurité routière du Rhône.

Ainsi, les programmes d'actions qui seront mis en œuvre auront pour objectif global de permettre à chaque citoyen de se déplacer en toute sécurité, de partager la route en prenant conscience du risque routier et en adoptant un comportement responsable.

Je vous remercie par avance pour votre engagement au service de la sécurité routière.

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône

Jacques GÉRAULT



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

2009-2012
Département du Rhône

ENJEUX : LES FACTEURS

L'alcool

L'alcool est l'un des enjeux retenus au niveau national. Il constitue la première cause d'accidents mortels en France. Dans le département du Rhône, sur la période 2002-2006, la part des accidents corporels avec alcool s'élève à **8,8%**, celle des accidents mortels avec alcool à **25,8%**.

Orientations d'actions

Information-Sensibilisation

- Sensibiliser la population sur les dangers de l'alcool et des stupéfiants
- Promouvoir l'auto-contrôle d'alcoolémie
- Poursuivre le partenariat avec les milieux associatifs
- Accompagner la mobilisation et l'implication des compagnies d'assurances

Formation

- Professionnaliser les éducateurs : "Conduites addictives et sécurité routière"

Contrôles-sanctions

- Améliorer la chaîne de suspension du permis de conduire



La vitesse

La vitesse excessive ou inappropriée constitue le premier problème de sécurité routière dans de nombreux pays. En France, la vitesse est la **deuxième cause** d'accidents mortels de la route, après l'alcool. Le département du Rhône occupe la **10^{ème}** place des départements où les excès de vitesse sont les plus élevés.

Orientations d'actions

Connaissance des accidents

- Mettre à jour la cartographie des Réseaux Inter-Urbains
- Exploiter les stations SIREDO (Système Informatisé de Recueil de Données) pour dresser un bilan des vitesses

Promotion de la conduite apaisée

- Inciter à la réflexion sur la régulation des trafics sur les réseaux routiers
- Promouvoir la conduite apaisée dans les médias locaux
- Former des professionnels à la conduite apaisée



Cohérence de la signalisation

- Sensibiliser les gestionnaires de voirie et les élus
- Favoriser les études sur les infrastructures
- Promouvoir les zones de circulation apaisée

Implication des professionnels

- Collecter et diffuser les informations sur l'accidentalité
- Développer des plans de prévention du risque routier
- Faire évoluer l'attitude des entreprises face aux conducteurs infractionnistes

Poids lourds

- Améliorer la connaissance des accidents
- Renforcer les partenariats avec les professionnels
- Sensibiliser sur le danger poids lourds / vélos



ENJEUX : LES USAGERS

Les jeunes

Entre 2002 et 2006, le nombre d'accidents corporels de la circulation impliquant au moins un jeune de 15 à 24 ans, qu'il soit conducteur, passager ou piéton, décroît de **30%**. Cependant, depuis 2005, la proportion d'accidents impliquant cette classe d'âge augmente significativement, passant de 41,5% en 2002 à **43,4%** en 2006.

Orientations d'actions

Prévention

- Développer des actions préventives ciblées dans les lieux festifs
- Impliquer les établissements de nuit et les associations étudiantes
- Inciter au développement des moyens de transport alternatifs
- Adapter les actions de sensibilisation et de communication en tenant compte des tranches d'âges et des lieux d'interventions

Formation

- Favoriser l'accès à l'apprentissage de la conduite
- Etablir un socle commun de formation pour intervenir auprès des jeunes



109 tués et **4715** blessés

âgés de 15 à 24 ans, entre 2002 et 2006

Deux-roues motorisés

Alors que l'ensemble des accidents corporels, tous véhicules confondus, diminue depuis 2002, le nombre des accidents de deux-roues motorisés reste dans une courbe croissante ces dernières années. Sur la période concernée, les deux-roues motorisés étaient impliqués dans **26%** des accidents corporels. Sur **121** victimes tuées dans des accidents impliquant un deux-roues motorisé, **108** étaient conducteurs ou passagers de ce type de véhicule.

Orientations d'actions

Prévention

- Associer les moto-écoles et les concessionnaires
- Développer le partenariat avec les compagnies d'assurances

Education-Formation

- Eduquer les conducteurs de deux-roues motorisés
- Développer une campagne deux-roues motorisés pour les scolaires
- Créer un passeport deux-roues motorisés pour les détenteurs du Brevet de Sécurité Routière

Communication

- Initier une campagne sur le partage de la route
- Exploiter la journée annuelle "Sécurité Routière"



Sources : OSRR - Données 2002-2006 - Rhône



2009-2012
DEPARTEMENT DU RHONE



DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS

D.G.O.



DGO

CADRE DE RÉFÉRENCE DÉPARTEMENTAL

Le document général d'orientations

Le DGO est le document qui formalise la mobilisation des partenaires institutionnels et des acteurs locaux - services de l'Etat, collectivités territoriales, milieu professionnel, associations, médias - autour d'orientations d'actions dans le domaine de la sécurité routière.

Définis à l'horizon 2012, ces projets départementaux font émerger de nouvelles initiatives permettant d'atteindre des objectifs nationaux clairement identifiés :

- Passer sous la barre des 3000 morts sur les routes d'ici 2012
- Diviser par deux les accidents mortels dus à une alcoolémie excessive
- Diviser par deux le nombre d'utilisateurs de deux-roues tués
- Diviser par trois le nombre de jeunes tués sur les routes

Pour la période 2009-2012, compte-tenu de la réalité départementale et des objectifs fixés à l'échelle nationale, quatre grands enjeux ont été déterminés et font l'objet d'une attention toute particulière :

Les jeunes

Les deux-roues motorisés

L'alcool

La vitesse

A destination des Rhôdaniens

Habitants du Rhône

2/3 sont des étudiants
ou des actifs



pour la majorité, en dehors de leur secteur résidentiel

Ménages du Rhône

18% n'ont pas de voiture
34% ont au moins deux voitures



Secteurs urbains denses

Zones rurales ou périurbaines

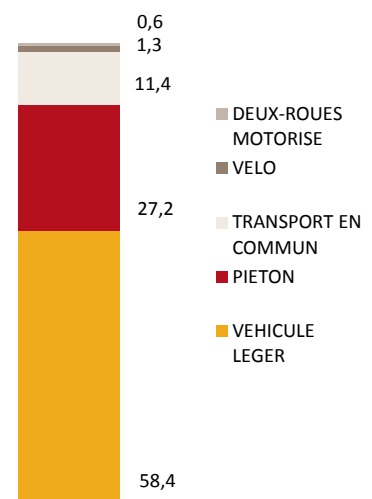
Les déplacements

1/3 sont des trajets
domicile-travail



Pics de trafic aux heures de pointe

Modes de déplacements



DGO EN BREF

C'est un document permettant de concrétiser sur chaque département les politiques et orientations gouvernementales. Il permet de :

- Définir les principaux enjeux du département et déployer un programme d'actions en ce sens
- Fédérer les partenaires autour des enjeux définis
- Orienter le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, les programmes "Enquête Comprendre Pour Agir" et "Agir pour la sécurité routière"

METHODOLOGIE ET SUIVI

Enjeux et orientations

	Qui	Rôle
CISR Comité interministériel de la sécurité routière	Présidé par le Premier Ministre Tous les ministres concernés par les problèmes de sécurité routière	Définition de la politique gouvernementale et suivi d'application 2 axes : préventif et répressif
Comité de pilotage	Présidé par le Préfet Représentants des différentes institutions signataires du DGO	Validation de l'étude d'enjeux Choix des groupes de travail Point sur l'évolution de l'accidentalité et actions mises en place Validation de l'appel à projet pour l'élaboration du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) de l'année suivante
OSRR Observatoire de sécurité routière du Rhône	Sous l'autorité du Préfet Représentants de : <ul style="list-style-type: none"> • Direction Départementale de l'Équipement (DDE) • Département du Rhône • Grand Lyon • Association des Maires du Rhône • Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS) 	Analyse du bilan accidentologique Etude d'enjeux Définition des thématiques prioritaires du DGO
Comité de suivi ou groupes de travail	Animé par le chef de projet sécurité routière de la Préfecture du Rhône Référénts techniques des institutions signataires Services de l'Etat et personnes qualifiées (Ex : Intervenants Départementaux de Sécurité Routière)	Suivi et évaluation des actions en cours Préparation : <ul style="list-style-type: none"> • Des appels à projets PDASR • Réunions du comité de pilotage

Déclinaison annuelle

D.G.O.

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Définir et coordonner un programme d'actions de sécurité routière et communiquer sur ces initiatives

Programme "Agir pour la sécurité routière"

Mobiliser les partenaires locaux dans la lutte contre l'insécurité routière

Programme "Enquête Comprendre pour Agir" (ECPA)

Améliorer des connaissances relatives à l'insécurité routière

Dans les entreprises

Club SR 69, acteur de promotion de la culture sécurité routière au sein du monde professionnel

MSA et CRAM analysent les statistiques et interviennent notamment dans la prévention du risque routier professionnel

Deux structures pour lutter contre l'insécurité routière

- Au service des usagers

Commission consultative des usagers pour la signalisation routière - CCUSR

- Au service des partenaires

Observatoire de Sécurité Routière du Rhône - OSRR

Partenaires

GRAND LYON RHÔNE
LE DÉPARTEMENT



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

